

**Assemblée ordinaire tenue, le 8 octobre 2010 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :**

Monsieur Patrick Douglas, monsieur Gilles Payer, monsieur Robert Bélanger, monsieur Gaëtan Lalande et Madame Nicole Tousignant

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Claire Dinel, directrice générale, était aussi présente

Absence motivée : monsieur Daniel Berthiaume,

**10-10-16088 Ouverture de l'assemblée**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'assemblée soit ouverte à 19h35.

Adopté

**10-10-16089 Adoption de l'ordre du jour**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Adopté

**10-10-16090 Lecture et adoption du procès-verbal du 17 et 23 août 2010 et du 3 septembre 2010**

Il est résolu unanimement

**Que,**

La lecture des procès-verbaux du 17 et 23 août 2010 ainsi que celui du 3 septembre 2010 soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que déposés.

Adopté

**FINANCE**

**10-10-16091 Lecture et adoption des comptes du mois de septembre 2010**

Il est résolu unanimement

**Que,**

La lecture des comptes du mois de septembre 2010 au montant de 171,744.29\$, provenant de la liste sélective des déboursés, chèques no 14449 à 14534 et prélèvements no 2371 à 2402 ainsi que la liste des frais de déplacement et location d'outils au montant de 458.89\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

**Que,**

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

**Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de septembre 2010**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de septembre 2010 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 45 124.20\$

**Certificat du secrétaire-trésorier**

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois septembre 2010.

*Claire Diné, dir. g.*

Claire Diné, dir.-gén.

**10-10-16092 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2010**

Il est résolu unanimement

**Que,**

Le rapport des revenus et dépenses au 30 septembre 2010 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

**10-10-16093 Approbation de dépense - diverses factures de plus de 2 000\$**

Il est résolu unanimement

**Que,**

Le Conseil autorise la dépense des factures suivantes :

Servitech Inc.	Facture no. 20242	5 737.80 \$
UMQ	Facture no. 112414	5 534.65 \$
Les Entreprises Poliquin	Accès débarcadère	4 180.00 \$
Location Sports Duhamel	Accès débarcadère	5 420.00 \$

Adopté

**10-10-16094 Annulation d'un solde résiduaire pour le Règlement d'emprunt 19-2010 pépinière John Deere**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Duhamel a entièrement réalisé l'objet du règlement no 19-2010 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel de l'acquisition s'élève à 100 971.00\$;

**ATTENDU QUE** le coût réel des frais s'élève à 2,629.00\$

**ATTENDU QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué ;

**ATTENDU QU'IL** existe un solde de 11 400\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 19-2010 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est **résolu** unanimement

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 19-2010 soit réduit de 115 000\$ à 103 600\$;

**QU'UNE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adopté

#### **10-10-16095 Renouvellement de la marge de crédit**

Il est résolu unanimement

**Que,**

Le Conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit de 600,000\$ auprès de notre institution financière Caisse Populaire Petite-Nation;

**Que,**

Monsieur David Pharand, maire et Madame Claire Dinel, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de la marge de crédit.

Adopté

**Sujet du mois** – Schéma de couverture de risque présenté par monsieur Gaëtan Lalande

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

#### **ADMINISTRATION**

##### **Correspondance**

\*\*\*Le détail de la correspondance du mois de septembre 2010 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 8 octobre 2010 »

#### **10-10-16096 Ouverture des soumissions – divers terrains à vendre**

**ATTENDU** que la municipalité de Duhamel a mis en vente, les lots 19-8, 19-29, 19-37 du rang 3, canton Preston ainsi que les lots 15-6 et 15-18, rang 2, canton Preston qu'elle a obtenu par vente pour taxes;

**ATTENDU** les soumissions reçues de :

Monsieur André St-Denis pour le lot 19-29, rang 3, canton Preston :  
850 \$

Monsieur André St-Denis pour le lot 19-8, rang 3, canton Preston :  
2,600\$ \$

Monsieur André St-Denis pour le lot 15-6, rang 2, canton Preston :  
850.00\$

Messieurs Tony Dumais et Mario Descoteaux pour le lot 15-18, rang  
2, canton Preston: 5 000.00 \$

**Il est résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil refuse les soumissions déposées par monsieur André  
St-Denis pour les lots 19-29 19-8, rang 3, canton de Preston et  
pour le lot 15-6, rang 2, canton Preston;

**Que,**

Le Conseil accepte la soumission déposée par messieurs Mario  
Descoteaux et Tony Dumais pour le lot 15-18, rang 2, canton  
Preston au montant de 5000.00\$ plus taxes applicables;

**Que,**

Monsieur David Pharand, maire et Madame Claire Diné directrice  
générale soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil le  
contrat de vente du lot 15-18, rang 2, canton Preston.

Adopté

**10-10-16097 Session d'information sur la gestion des contrats  
municipaux offerte par la MRC et la FQM**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, Monsieur Patrick  
Douglas, conseiller à participer à la session d'information sur la  
gestion des contrats municipaux offerte par la FQM, qui se tiendra le  
21 octobre 2010 à St-Hippolyte;

**Et que**

Lors de la session d'information sur la gestion des contrats  
municipaux qui sera offerte par la MRC de Papineau, les membres du  
Conseil n'ayant pu participer à la session d'information offerte par la  
FQM pourront y participer;

**Que,**

Les frais inhérents aux déplacements occasionnés par la session  
d'information, soient remboursés sur présentation des pièces  
justificatives.

Adopté

**10-10-16098 Formation sur la fiscalité et les finances municipales offerte gratuitement par Me Rino Soucy**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, monsieur David Pharand, maire, messieurs Gilles Payer et Patrick Douglas, conseillers ainsi que mesdames Nicole Tousignant, conseillère, Claire Dinel, directrice générale et Liette Quenneville, commis comptable à participer à la formation en fiscalité et finances municipales offerte gratuitement par Me Rino Soucy, qui se tiendra le 18 octobre 2010 à Namur.

**Que,**

Les frais inhérents aux déplacements occasionnés par la formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

**10-10-16099 Bail de location - Organisme du bassin versant de la rivière Rouge, de la rivière Petite-Nation et de la rivière Saumon**

**Attendu** qu'un local au deuxième étage du centre communautaire avait été mis à la disponibilité de l'organisme du bassin versant de la rivière Rouge, de la rivière Petite-Nation et de la rivière Saumon, à titre gratuit pour la première année;

**Attendu** que le renouvellement du bail est dû le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

Madame Claire Dinel directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom du Conseil, le bail pour la location du local au deuxième étage du centre communautaire à l'organisme du bassin versant de la rivière Rouge, de la rivière Petite-Nation et de la rivière Saumon au montant de 250\$ par mois, de janvier 2011 à décembre 2011.

Adopté

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de sécurité publique.

**10-10-16100 Modification résolution 10-02-15837 Programme Bon voisin/ bon œil**

**Attendu** que monsieur André Chartrand a remis sa démission en tant que responsable du comité Bon voisin / bon œil;

Il est **résolu** unanimement

**Que**

La résolution 10-02-15837 «Programme Bon voisin/bon œil» soit modifiée de sorte que monsieur Gaétan Lortie soit nommé responsable du comité en remplacement de monsieur André Chartrand;

**Que**

Le Conseil remercie monsieur André Chartrand de son implication à titre de responsable du comité Bon voisin / bon œil;

Adopté

**10-10-16101 Renouvellement – entente de services aux sinistrés – CROIX ROUGE**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel autorise le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés offerts par la Croix Rouge canadienne, division Québec pour une période de 3 ans 2010-2011-2012 ;

**Que,**

Monsieur David Pharand, maire et madame Claire Dinel, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

Adopté

**VOIRIE**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

**10-10-16102 Budget supplémentaire – réfection de l'office du garage municipal**

Il est résolu unanimement

**Que**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, autorise un budget supplémentaire de 2,000\$ pour la réfection de l'office du garage municipal.

Adopté

**10-10-16103 Adoption règlement 30-2010 – Concernant la circulation**

**ATTENDU :** Que l'article 299 du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., chapitre C-24.2) accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement afin de déterminer une limite de vitesse différente à celle prévue à l'article 329 du Code de la sécurité routière du Québec (L.R.Q., chapitre C-24.2) en autant qu'une signalisation adéquate soit installée ;

**ATTENDU :** Qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2010;

**ATTENDU :** La demande de dispense de lecture lors de la séance tenue le 3 septembre 2010;

**ATTENDU :** Que les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

## **EN CONSÉQUENCE,**

IL EST ORDONNÉ, STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME SUIT :

**Article 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement  
L'annexe jointe au présent règlement en fait partie intégrante

### **Article 2 : LIMITES DE VITESSE**

2.1 Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/heure sur tous les chemins publics sous la juridiction de la municipalité de Duhamel.

2.2 Nonobstant l'article précédent, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 70 km/heure sur tout chemin public ou partie de chemin public identifié à l'annexe « 1 » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante.

2.3 La municipalité autorise le service des travaux publics à placer et à maintenir en place une signalisation appropriée conforme au présent article, aux endroits prévus à ladite annexe.

### **Article 3. DISPOSITIONS PÉNALES**

Le responsable de l'application du présent règlement est le directeur des travaux publics ;

Le conseil municipal autorise aussi tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement.

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de cent dollars (100,00\$).

## **ANNEXE 1**

Partie de chemin sur lequel nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 70 km/h :

- chemin du Lac-Gagnon Ouest, du numéro civique 2385 jusqu'au numéro civique 4776

Adopté

### **10-10-16104 Demande de déneigement – chemin de l'Érable**

**Attendu** la demande de déneigement déposée par les propriétaires du chemin de l'Érable;

**Attendu** que l'article 70 de la Loi sur les Compétences municipales permet aux municipalités d'entretenir un chemin privé ouvert au public sur requête de la majorité des propriétaires ;

**Attendu** que le Conseil de la municipalité de Duhamel désire se prévaloir de cet article pour permettre le déneigement pour la saison 2010/2011, du chemin de l'Érable dans le cadre d'un projet pilote ;

**Attendu** que le déneigement de ce chemin sera donné à contrat à un entrepreneur de la région ;

Il est résolu unanimement

**Que**

Le préambule de cette résolution fait partie intégrante de la présente;

**Que**

Le Conseil de la municipalité autorise la prise en charge du déneigement du chemin de l'Érable et que ce chemin sera ajouté à la liste des chemins entretenus l'hiver 2010-2011 ;

**Qu'**

Une tarification sera chargée aux propriétaires riverains permettant de couvrir les coûts engendrés par le contrat de déneigement.

Adopté

#### **DÉPARTEMENT D'HYGIÈNE DU MILIEU**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'hygiène du milieu

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

#### **10-10-16105 Formation sur l'identification et la réglementation reliées aux milieux humides et la gestion des populations de castors**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise, monsieur David Pharand, maire et monsieur Gilles Payer, conseiller à participer à la formation sur l'identification et la réglementation reliées aux milieux humides et la gestion des populations de castors offert par le comité du bassin versant de la rivière du Lièvre, qui se tiendra le 19 octobre 2010 à Gatineau.

**Que**

Les frais inhérents aux déplacements occasionnés par la formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

#### **10-10-16106 Demande de dérogation – 1010-85-1334**

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires du 154, chemin des Mésanges, désirent construire une résidence d'une superficie de 1650 pi<sup>2</sup> à une distance révisée de 15 mètres de l'étang;

**CONSIDÉRANT** que l'étang se situe au milieu de la propriété, situé à plus de 20 m de la bande riveraine du lac Gagnon;



**CONSIDÉRANT** également la demande de dérogation mineure pour la construction d'un deck 12' X 16' attenant à la résidence, à une distance révisée de 10 mètres de l'étang sur pilotis;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis a été publié dans le journal de la Petite-Nation tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est résolu unanimement

**Que,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel, suite aux recommandations du CCU approuve la dérogation mineure dans le dossier 1010-85-1334 et autorise l'inspecteur en bâtiments et environnement à délivrer le permis de construction ;

Adopté

#### **10-10-16107 Demande de dérogation – 0908-76-3312**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure des propriétaires du 4550, chemin du Lac-Gagnon Ouest, désirant rénover, prévoyant un agrandissement sur fondation, de 16' X 32' à l'arrière du chalet ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement permettra d'aménager trois chambres;

**CONSIDÉRANT** que le système septique sera refait à neuf, aux exigences du règlement;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCU recommandent au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis a été publié dans le journal de la Petite-Nation tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est résolu unanimement

**Que,**

Le conseil de la municipalité de Duhamel, approuve la dérogation mineure dans le dossier 0908-76-3312 et autorise l'inspecteur en bâtiments et environnement à délivrer le permis de construction ;

Adopté

#### **DÉPARTEMENT DES LOISIRS**

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

#### **10-10-16108 Rencontre d'échange organisée par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais**

Il est résolu unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise Monsieur Gilles Payer, conseiller à participer à la rencontre d'échange avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, qui a pour but

d'approfondir les connaissances de notre communauté, qui se tiendra le 12 octobre 2010 à Chénéville.

**Que,**

Les frais inhérents aux déplacements occasionnés par la formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **10-10-16109 Gala de la Petite-Nation**

Il est résolu unanimement

**Que,**

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise Monsieur Gilles Payer, conseiller à participer au gala Petite-Nation, qui se tiendra le 23 octobre 2010 à Namur.

**Que,**

les frais inhérents aux déplacements occasionnés par la formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

#### **10-10-16110 Fermeture de l'assemblée**

Il est **résolu** unanimement

**Que,**

L'assemblée soit fermée à 21h00.

Adopté

---

David Pharand,  
Maire

---

Claire Dinel,gma  
Directrice générale